



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACCORD-CADRE A MARCHÉ
SUBSEQUENT POUR LES TRAVAUX DE
RENOVATION DE COURS D'ÉCOLES DANS LE
CADRE DU PROGRAMME ILOT PASSE AVEC
LES SOCIÉTÉS SNTTP, JEAN LEFEBVRE IDF ET
COLAS**

**DÉCISION N° DM-22-070
EN DATE DU 02 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de signature à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé sur Maximilien, JOUE et au BOAMP le 17 décembre 2021 relatif à l'accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux de rénovation de cours d'écoles dans le cadre du programme ILOT ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 16 février 2022 ;

CONSIDÉRANT les offres des sociétés SNTTP, JEAN LEFEBVRE IDF et COLAS, jugées économiquement les plus avantageuses au regard de l'ensemble des critères de jugement ;

D É C I D E

D'ATTRIBUER l'accord-cadre à marchés subséquents pour les travaux de rénovation de cours d'écoles dans le cadre du programme ILOT avec les sociétés suivantes :

- SNTTP, sise 2, rue de la Corneille – CS 90009 – 94122 FONTENAY-SOUS-BOIS, représentée par Monsieur Frédéric KASZUBA.
- JEAN LEFEBVRE IDF, sise 20, rue Edith Cavell – 94400 VITRY-SUR-SEINE, représentée par Monsieur Yannick AMOUR, Chef d'Agence.
- COLAS, sise 22 à 30, allée de Berlin – 93320 LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS, représentée par Monsieur Alexandre LAIDET, Chef d'Agence.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance des équipements publics, de
l'urbanisme et de l'habitat.,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220302-lmc1H9400H1-AR
Date de réception en Préfecture : 02/03/2022
Date de Publication : 02/03/2022